

DÉSARMEMENT

A l'occasion de la trente et unième session, les Nations Unies ont continué à chercher une solution aux problèmes complexes du désarmement. Plus de cent déclarations nationales et l'adoption de 22 résolutions ont traduit la frustration croissante des États membres devant l'absence de progrès à cet égard. C'est dans ce contexte que M. R. Harry Jay, représentant permanent du Canada à l'Office des Nations Unies à Genève, est intervenu, le 5 novembre 1976, dans le débat général sur le désarmement au sein de la Première Commission.

Ceux qui m'ont précédé devant la présente Commission ont mentionné à maintes reprises le sentiment croissant d'impatience, de frustration et de profonde déception qu'éprouvent la plupart des pays, et notamment le Canada, devant l'inaptitude constante de la communauté internationale à faire face de façon plus concrète et rapide aux terribles problèmes auxquels que nous affrontons dans le domaine du désarmement. Malgré quelques modestes progrès, le dossier des réalisations des douze derniers mois est décevant.

Devrons-nous, à l'issue de la Décennie du désarmement, prononcer le même jugement sévère que celui que nous portons aujourd'hui alors qu'elle est à mi-chemin de l'objectif à atteindre? Serons-nous contraints de reconnaître dans cinq ans que nous manquons de conviction en proclamant les années 70: "Décennie du désarmement"? Je crains que la sécurité internationale ne soit encore plus en danger si nous n'accomplissons pas, dans les cinq prochaines années, la tâche fixée pour la durée de la Décennie. Nous devons nous entendre sans tarder sur les problèmes les plus pressants de la réglementation des armements et poursuivre une action des plus énergiques pour les résoudre. Si tous les États qui ont une puissance militaire importante doivent participer à cette tâche capitale, il incombe avant tout aux États dotés d'armes nucléaires d'assurer la réussite de la Décennie du désarmement.

De tous les problèmes auxquels nous nous heurtons dans le domaine du désarmement et de la réglementation des armements, aucun n'est plus grand, ni ne passe avant la nécessité de limiter et de réduire les armements nucléaires, d'interdire efficacement tous les essais d'armes nucléaires et de renforcer davantage le système de non-prolifération.

Aussi utiles qu'ils aient été, les pourparlers entre les États-Unis et l'Union soviétique sur la limitation des armes stratégiques n'ont pas encore freiné la course aux armements nucléaires, et encore moins conduit à une réduction de ces derniers. Le Canada s'est réjoui de l'accord SALT I et de l'adoption à Vladivostok, en 1974, du principe de l'égalité numérique dans les systèmes stratégiques centraux. Quatre ans se sont écoulés depuis l'accord SALT I et il reste à consacrer, par un accord définitif (SALT II), les principes de Vladivostok. Pendant ces années, l'évolution de l'arsenal stratégique est venue compliquer les mesures à prendre pour restreindre la concurrence en matière d'armes nucléaires. Tous les membres de la communauté internationale doivent être pleinement conscients de la complexité des problèmes auxquels les États-Unis et l'Union soviétique se heurtent lorsqu'il s'agit de prendre, même graduellement et partiellement, des mesures de désarmement nucléaire. Toutefois, nous sommes convaincus qu'ils devront déployer des efforts plus résolus s'ils veulent les surmonter. Nous réinvitons les deux principales puissances nucléaires à accélérer le processus en vue de la conclusion des accords SALT II et à passer, dans les plus brefs délais, aux accords SALT III, c'est-à-dire, de passer des limitations à des réductions effectives.

Depuis plus de trente ans, année après année, la présente Assemblée, dans ses résolutions, réitère les mêmes appels. Malgré cela, les progrès accomplis jusqu'ici pour arriver à l'interdiction de tous les essais d'armes nucléaires ont été presque nuls. Deux États dotés d'armes nucléaires n'ont pas encore signé le traité partiel de 1963 et l'un d'eux procède toujours à des essais dans l'atmosphère.

Comme c'est le cas pour la limitation des armes stratégiques, l'application d'un traité d'interdiction de tous les essais suscite de graves difficultés d'ordre sécuritaire, politique et technique du point de vue de l'application et de la façon dont elle est perçue. À la Conférence du Comité sur le désarmement (C.C.D.), de nombreux pays, dont le mien, ont essayé de trouver une solution à certains de ces problèmes, notamment à ceux qui se poseraient pour assurer le respect d'un tel traité. Nous espérons que la recherche de solutions progressera grâce au travail du groupe d'experts scientifiques formé cette année par la C.C.D. dans le but d'explorer les possibilités de co-opération internationale en ce qui concerne la détection des secousses telluriques et la détermination de leur origine. Nous estimons cependant que le travail de ce groupe s'avérera plus utile s'il bénéficie de l'appui actif de tous les membres de la C.C.D. dotés d'armes nucléaires.

Bien entendu, la C.C.D. continue de se pencher sur la question des essais nucléaires mais il est difficile d'accepter le fait que les États dotés d'armes nucléaires n'aient pas déployé de plus grands efforts pour surmonter les obstacles qui empêchent l'interdiction de ces essais. Nous ne comprenons pas pourquoi, comme l'a allégué l'un des cinq États dotés d'armes nucléaires, il faudrait, pour en arriver à une interdiction de tous les essais, que ces cinq États